

Mireille CLAPOT  
Députée de la Drôme  
Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères

A Valence, le 16 août 2018

Mme Nicole BELLOUBET  
Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
13, place Vendôme  
75 001 PARIS

Madame la Garde des Sceaux,

Il y a un an, j'effectuais, en tant que députée, ma première visite au centre pénitentiaire de Valence, dans le cadre de mes prérogatives à visiter les centres de privation de liberté. Je vous avais fait part à cette occasion, lors d'un courrier en date du 9 août 2017, de mes observations, interrogations et mes soutiens aux demandes du personnel. Vous m'avez d'ailleurs répondu le 11 décembre 2017 et je sais que vous êtes attentive à ces informations issues de visites sur le terrain.

Un an après, je suis retournée à ce centre pénitentiaire de Valence afin d'établir un état des lieux de l'avancement des conditions de vie dans ce centre, tant pour le personnel que pour les détenus.

Je tiens à souligner l'évolution positive de la situation sur les questions d'organisation qui conduit à un net apaisement du côté du personnel. Il y a un an, le directeur du centre, monsieur JULY, ainsi que le secrétaire régional du syndicat UFAP-UNSA Justice, monsieur ROYERE, m'avaient fait part de conditions difficiles pour le personnel qui se concrétisaient, entre autres, par un fort taux d'absentéisme, de nombreux arrêts maladies et demandes de mutation. Après des négociations entre la direction et les représentants du personnel, s'est mis en place un nouveau rythme qui instaure désormais une alternance entre longues journées et longues nuits, avec 3 jours de travail et 2 jours de repos. Tous les 15 jours, les agents ont également un week-end de 3 jours. Enfin, ils ont droit à 15 jours de vacances toutes les 8 semaines. Cette nouvelle organisation et une meilleure visibilité sur les plannings ont fait leurs preuves et ont permis d'apaiser les relations et les conditions de travail.

En revanche, beaucoup de points sont préoccupants et certains sont même alarmants tant pour la prise en charge des personnes détenues que pour la sécurité des personnels et de l'établissement.

J'évoquerai en premier lieu, la situation du Quartier Maison Centrale (QMC) 2. Je vous rappelle que le centre pénitentiaire de Valence a connu au mois de novembre 2016 des incidents qui ont causé des dégradations importantes dans le Quartier Maison Centrale, incidents qui ont conduit à la fermeture provisoire du QMC2. Cet établissement est géré sous le régime du partenariat public-



privé : les frais de remise en état ont été évalués à 1,7 million d'euros. Vous aviez indiqué en novembre dernier au Sénat que ces travaux devraient intervenir rapidement, c'est-à-dire à compter du début de l'année 2018, et durer sept mois. Ils devaient donc être terminés avant août 2018. Lors de ma visite le 27 juillet dernier, j'ai malheureusement constaté non seulement que ces travaux n'étaient pas commencés mais qu'aucun calendrier précis n'était indiqué à l'établissement. Je tenais à vous alerter sur ce point et à vous rappeler l'engagement de l'Etat envers cet établissement.

Un autre point à soulever tout aussi important est celui de la sécurisation des abords du centre pénitentiaire. Il y a un an, je vous alertais déjà sur ce point. Le centre pénitentiaire de Valence subit quotidiennement de très nombreuses projections avec de la drogue, des téléphones, de l'alcool et d'objets coupants. Ces projections représentent une source d'insécurité bien réelle et offrent également la possibilité aux détenus de se livrer à toutes sortes de trafics internes. Malgré le travail sérieux des personnels pénitentiaires, il leur est impossible d'empêcher ces projections et de les contrôler. Ces projections ont lieu malgré la surveillance effectuée dans les miradors et la présence des deux grillages qui entourent le centre pénitencier. Or, ces derniers sont facilement découpés par des personnes extérieures afin de se rapprocher des murs d'enceinte de la prison et projeter à l'intérieur des objets pour les détenus. Les caméras de surveillance ne permettent pas, elles, l'identification des auteurs des faits. L'UFAP-UNSA Justice de Valence demande la mise en place de travaux de sécurisation de la structure avec pose de bardages, de filets antiprojections et de concertinas. Le directeur du centre pénitentiaire de Valence, de son côté, plaide pour une évolution de la loi afin que le personnel pénitentiaire, sous réserve de formation, puisse mener des rondes aléatoires et interpeller sur place les auteurs des faits. Je vous demande donc d'une part quelle est votre position sur ce point et d'autre part quelles mesures concrètes vous envisagez pour améliorer cette situation inquiétante tant pour la sécurité, de l'établissement, du personnel et des détenus, que pour la mission même des prisons en France.

Monsieur ROYERE a soulevé un autre point en ce qui concerne la sécurisation des abords du centre pénitentiaire. Il demande également la sécurisation des abords et parkings des personnels. En effet, plusieurs véhicules des personnels ont été brûlés.

Le manque de personnel encadrant a été lui aussi évoqué par monsieur JULY et monsieur ROYERE lors de nos échanges. En effet, à la suite de réussites de concours ou encore de plusieurs départs non remplacés via la CAP mobilité, le centre pénitentiaire se retrouve aujourd'hui avec un effectif pour les encadrants en déficit de 10 personnels. Les syndicats demandent l'ouverture de 10 postes vacants au centre pénitentiaire de Valence lors de la prochaine CAP de mobilité ou de la prochaine sortie d'école.

Parmi les autres points évoqués, la problématique de la surpopulation carcérale, qui n'épargne pas l'établissement. Il y a actuellement 385 détenus pour 328 places conduisant par là-même à une situation difficile tant pour les détenus que pour le personnel.

En outre, l'établissement de Valence n'est pas épargné par la gestion des détenus radicalisés et/ou violents. Cette structure est dotée d'un quartier d'isolement de 13 places. Ce quartier est au bord de l'implosion avec un taux d'occupation de près de 80%. Trois détenus ne peuvent sortir que menottés et doivent donc passer par un « passe-menottes » pour accéder à la cour de promenade mais il semble que cet équipement tarde à se mettre en place (problème de normes incendie signalé par le constructeur ?).

Enfin, les syndicats m'ont fait part du manque de place de crèches pour le personnel. Il existe une réelle difficulté rencontrée par les personnels du ministère de la Justice dans la Drôme. En effet, avant même l'ouverture du centre pénitentiaire de Valence, les personnels de la maison d'arrêt étaient en grande difficulté pour trouver des places de crèche à leurs enfants. Or en septembre 2015 le personnel est passé de 40 à 300 personnes lors de la création du centre pénitentiaire avec une moyenne d'âge de 28 ans et nombre d'entre eux fondent une famille et se retrouvent dans l'impossibilité de trouver des places de crèches pour leurs enfants. Leurs horaires décalés, la spécificité de leur métier et le manque de crèches conventionnées avec le ministère dans la Drôme expliquent leurs difficultés.

En tant que députée, j'attache une importance particulière à la justice, donc aux conditions de détention dans nos prisons et aux conditions de travail des personnels pénitentiaires. Il est donc essentiel pour moi de faire remonter ces informations, en espérant que vous voudrez bien, madame la ministre, en prendre connaissance avec une bienveillante attention.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Garde des Sceaux, ma plus profonde considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Clapot', written over a horizontal line.

Mireille Clapot